

PRESTATIONS 2012 gamme ECO (sécurité sociale + mutuelle)

SOINS MEDICAUX		Part du Régime Obligatoire	Hospitalisation seule
	Transport	65%	100%
	Ostéodensitométrie	70%	122 € [1]
	Péridurale	0	150 € [1]
	Lithotritie	0	122 € [1]
	Indemnité décès	0	305 €
	Forfait assistance hospitalière	0	9 €[5]
Hospitalisation	Hospitalisation forfait journalier	0	100% [2]
	Hospitalisation chambre accompagnant	0	27 € /Jour [3]
	Hospitalisation chambre particulière	0	49 € /Jour [4]
	Honoraires hospitalier en K, KC, KCC, KE, ADC, ATM, ADE, ADA, ACO, ADI	80%	100%
	Hospitalisation séjour et GHS	80%	100%

Prestations exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la sécurité sociale y compris le remboursement du régime obligatoire sans que la somme des intervenants pour un même acte ne dépasse les frais réellement engagés, et dans le respect du cahier des charges des contrats responsables dans le cadre de la loi 2004-810 du 13 août 2004. Les pourcentages indiqués sont ceux appliqués dans le cadre du parcours de soins coordonnés, la majoration du ticket modérateur et des dépassements d'honoraires en cas de non respect du parcours de soins ne sont pas pris en charge. La retenue forfaitaire de 1€ restant à la charge de l'assuré. Le forfait de 18 € laissé à charge de l'assuré par le régime obligatoire pour les actes supérieurs ou égal à 120€ est à charge de la mutuelle.

[1]: Forfait annuel par personne

[2]: Illimité pour l'hospitalisation chirurgicale. Limité à 60 Jours/Personne/An pour une autre hospitalisation (hors long séjour).

Limité à 30 Jours/Personne/An en hospitalisation psychiatrique.

[3]: Frais de séjour d'une personne accompagnant un enfant de moins de 16 ans.

[4]: 20 Jours/Personne/An à l'exclusion du long séjour.

[5]: 9 € par jour d'hospitalisation (Limité à 45 Jours/Personne/An.)

Document non contractuel.